

## Le barreau au secours des juges d'instruction

■ Il est contre leur disparition et il s'oppose à celle de la constitution de partie civile.

De nombreux juges d'instruction (ils étaient 65 selon l'un d'eux) ont rencontré, vendredi, à Malines, des membres de la commission Justice de la Chambre, son président Philippe Goffin (MR) en tête.

Ils leur ont fait part de leurs critiques à l'égard du projet de réforme de la procédure pénale voulue par le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V). Une réforme qui, l'a confirmé le ministre, n'interviendra pas avant 2021, 2022.

### Un échange très franc

Commentaire d'une juge bruxelloise : *"Il semble que plusieurs élus aient bien compris notre point de vue, bien retenu nos propositions et bien compris qu'il fallait discuter en profondeur du projet de réforme voulu par le ministre qui, contrairement à ce qu'il affirme, ne nous a jamais consultés jusqu'à présent."*

Plusieurs députés, parmi lesquels Laurette Onkelinx (PS, dans l'opposition) ont dit vouloir défendre l'institution du juge d'instruction et d'autres, comme Carina Van Cauter (Open VLD, majorité) ont affirmé vouloir maintenir le droit pour le citoyen de se constituer partie civile.

### Le parquet pas assez indépendant

Coincidence de calendrier (ou pas), le ministre Geens a rencontré, vendredi matin, le président d'Avocats.be, M<sup>r</sup> Jean-Pierre Buyle, et son homologue néerlandophone. M<sup>r</sup> Buyle est venu au secours des juges d'instruction.

Selon le "chef" des barreaux francophones et germanophone, le projet de réforme contient quelques bonnes idées.

*"Les règles d'accès au dossier pénal sont meilleures, ce qui est bon pour les droits de la défense, l'oralité des audiences sera renforcée, les sanctions portant sur des preuves irrégulièrement récoltées seront plus sévères, de meilleures règles sont au menu en matière de prescription, tout cela est à saluer, même si cela exigera des moyens humains et matériels supplémentaires", nous a confié M<sup>r</sup> Buyle, vendredi après-midi.*

Après les fleurs, les pots : *"J'ai pu dire au ministre, à la suite de M<sup>r</sup> Masset, De Baeremaecker et Bosquet, que le renforcement du rôle du ministère public dans la conduite de l'enquête pénale affaiblirait les droits de la défense. Nous ne sommes pas favorables à une mutation du juge d'instruction en un juge de l'entérinement. Laisser au parquet le monopole de l'enquête est dangereux car il n'a ni l'indépendance, ni l'impartialité d'un juge d'instruction et il est, qu'on le veuille ou non, sous la coupe de l'exécutif."*

Avocats.be rejette aussi fermement l'idée d'enlever au justiciable le droit de se constituer partie civile auprès d'un juge d'instruction. *"C'est inacceptable et incompréhensible", scande M<sup>r</sup> Buyle. "On laisse au ministère public le soin de dégager les priorités qui iront toujours dans le même sens. On s'occupera des terroristes, des pédophiles, des grands criminels et la petite vieille qui se fera arracher son sac n'aura aucun moyen de se faire entendre."*

### Prendre son temps

In fine, Avocats.be plaide pour que, dans ce dossier, *"tout le monde prenne son temps et dialogue sereinement"*.

C'est aussi la voie que prônent de nombreux participants à la réunion de Malines, et ce des deux côtés de la "barre". Ils doivent toutefois se souvenir que M. Geens ne veut pas *"laisser passer pour la troisième fois en quarante ans la chance d'élaborer une procédure pénale adéquate et transparente"*.

J.-C. M.

## Le président d'Avocats.be lance un appel au dialogue

“Que l'exécutif, le législatif et le judiciaire se parlent”

**Plaidoyer.** M<sup>r</sup> Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be (association qui a succédé à l'Ordre des barreaux francophones et germanophones), inquiet de voir les relations se dégrader entre les pouvoirs exécutif et législatif d'une part, et le pouvoir judiciaire de l'autre, lance un appel afin que le politique prenne l'initiative de renouer le dialogue avec le monde judiciaire. *“Je constate que, depuis plusieurs mois, les relations entre l'exécutif et le législatif fédéraux et régionaux et le judiciaire se sont tendues. Je prends plusieurs exemples pour preuve. Theo Francken, le secrétaire d'Etat N-VA à l'Asile, s'assied sur plusieurs décisions de justice. Le Parlement wallon adopte d'étranges positions lorsqu'il lui est demandé de lever l'immunité parlementaire de l'un des siens. Il faut à tout prix en revenir à d'autres méthodes, à tout prix réinstaurer un dialogue et un climat de confiance entre ces parties et c'est aux hommes politiques d'aller vers les juges. La justice est l'un des fondements les plus importants de l'état de droit. On ne peut la laisser s'étioler, on ne peut en mépriser les représentants, les traiter de haut comme cela semble parfois voire souvent le cas depuis l'affaire Fortis.”* M<sup>r</sup> Buyle estime que si un dialogue est possible entre les barreaux et le monde politique, ce qui, selon lui, est le cas, il doit l'être aussi entre la magistrature et ce même monde et que c'est à ce dernier de faire le premier pas. **J.-C. M.**